

L'an deux mille vingt-cinq

Le trente avril

Les associés de la Société **2S. AS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros, divisé en 100 actions de 50 Euros chacune, immatriculée sous le numéro 920 869 724 RCS Perpignan, se sont réunis au siège social à 66000 PERPIGNAN – 23 Rue Antoine Carbo en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane ADAM, Président.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents possèdent 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1°) La copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- 2°) La feuille de présence à l'Assemblée.
- 3°) Le rapport du Président.
- 4°) Le texte de projet de statuts.
- 5°) Le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social et que les formules de procuration et les formulaires de vote par correspondance mis à leur disposition étaient accompagnés des documents prévus par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;**
- 2°) Pouvoirs à conférer.**

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide avec effet à compter de ce jour, de transférer le siège social de 66000 PERPIGNAN – 23 Rue Antoine Carbo à 66330 CABESTANY – 5 Rue du Moulinas.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à 66330 CABESTANY – 5 Rue du Moulinas. »

Le reste de l'article sans changements.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, qui a été signé par tous les associés présents dont le Président.

Stephane SIMONETTI

STEPHANE ADAM

Certificate of authentication

DR pour signature

30/04/2025 07:41:38	Document sent for signature
30/04/2025 07:41:38	Document sent for signature with 25 pages Document unique ID on Closd is: 8f76b4b5-03823130-bbf2aed6-f348920e Document hash (SHA-256) is: 2fe252f458d2a7b65f5355e0fbf228c2b0719918ab18ceb0935c6b9560723df9 Timezone used is: UTC Signature server is: Closd Digital certificate issued by CertEurope eID Corp.
30/04/2025 08:55:53	Signed by STEPHANE ADAM
30/04/2025 08:54:08	STEPHANE ADAM signed on page 1: STEPHANE ADAM
30/04/2025 08:54:16	STEPHANE ADAM initialed page 2: SA
30/04/2025 08:54:18	STEPHANE ADAM signed on page 3: STEPHANE ADAM
30/04/2025 08:54:23	STEPHANE ADAM signed on page 4: STEPHANE ADAM
30/04/2025 08:54:26	STEPHANE ADAM signed on page 5: STEPHANE ADAM
30/04/2025 08:55:21	STEPHANE ADAM input the following text on page 5: Certifiés conformes par le Président
30/04/2025 08:55:26	An SMS message containing a one-time password was sent to +33684146210.
30/04/2025 08:55:52	STEPHANE ADAM input the correct one-time password to finalize their signature.
30/04/2025 08:55:53	STEPHANE ADAM clicked on Signed and confirmed their authentication information (name, email and phone number) is accurate.
30/04/2025 08:55:53	STEPHANE ADAM completed their signature session
30/04/2025 10:13:09	Signed by Stephane SIMONETTI
30/04/2025 10:11:51	Stephane SIMONETTI signed on page 1: Stephane SIMONETTI
30/04/2025 10:12:40	Stephane SIMONETTI signed on page 3: Stephane SIMONETTI
30/04/2025 10:12:45	Stephane SIMONETTI initialed page 2: SS
30/04/2025 10:12:47	An SMS message containing a one-time password was sent to +33660263795.
30/04/2025 10:13:09	Stephane SIMONETTI input the correct one-time password to finalize their signature.
30/04/2025 10:13:09	Stephane SIMONETTI clicked on Signed and confirmed their authentication information (name, email and phone number) is accurate.
30/04/2025 10:13:09	Stephane SIMONETTI completed their signature session
30/04/2025 10:13:14	Document signed
30/04/2025 10:13:14	All signatories have approved the document. Document hash is 2fe252f458d2a7b65f5355e0fbf228c2b0719918ab18ceb0935c6b9560723df9, this means the document has not been altered since it was sent for signature.
30/04/2025 10:13:15	Added graphical representations of signatures, initials and additional text for 2 signers. Document hash is now a1528cfc6e03d885373a9106b422573dd8298b6d033e0da6c10c47b9bbf35f81.
30/04/2025 10:14:16	Document was sealed by Closd, with a digital certificate issued by CertEurope eID Corp. Document hash is now d1fd4bc4fe92feb940696935dffa4638e12c012ae5701056a468555d7675fbab.
30/04/2025 10:14:17	Retrieved and stored document. Document hash is d1fd4bc4fe92feb940696935dffa4638e12c012ae5701056a468555d7675fbab. Document is finalized and sealed.